

**N° 7208<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2017-2018

---

## **PROJET DE LOI**

**portant transposition de la directive (UE) 2016/2258 du Conseil du 6 décembre 2016 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'accès des autorités fiscales aux informations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et modifiant**

- 1. la loi modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal ;**
- 2. la loi du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD), et**
- 3. la loi du 23 décembre 2016 relative à la déclaration pays par pays**

\* \* \*

### **DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(24.7.2018)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 19 juillet 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### **PROJET DE LOI**

**portant transposition de la directive (UE) 2016/2258 du Conseil du 6 décembre 2016 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'accès des autorités fiscales aux informations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et modifiant**

- 1. la loi modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal ;**
- 2. la loi du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD), et**
- 3. la loi du 23 décembre 2016 relative à la déclaration pays par pays**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 juillet 2018 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 12 juin 2018 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 24 juillet 2018.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président du Conseil d'État,*  
Georges WIVENES